

Le droit qui s'écrit

Marie-Thérèse MEULDERS-KLEIN (dir.), *Familles et Justice — Justice civile et évolution du contentieux familial en droit comparé*, Bruxelles-Paris, Bruylant-L.G.D.J., 1997, 640 p.

Réunissant une trentaine d'auteurs différents, ce volume fait suite à un colloque international sur le thème de la famille et de la justice, où se réunissaient, en 1994, magistrats, avocats, psychologues, politicologues, sociologues et bien d'autres intervenants de divers milieux.

En raison du souci de l'évolution des familles au cours des dernières décennies (augmentation des divorces, répercussions sur les enfants, etc.) et du rôle que le juge est de plus en plus appelé à jouer, cet ouvrage pose la question suivante — tirée de la préface du volume : « Comment découvrir un dénominateur commun entre la famille qui est le lieu où s'épanouissent les sentiments, et la justice qui se défend de tout subjectivisme pour trouver le refuge de son autorité dans l'application de la loi? »

C'est donc autour de la question de savoir si l'intervention du juge est appropriée dans les circonstances où les rapports familiaux entrent en ligne de compte que porte le débat. Bref, c'est l'interaction de deux entités différentes que l'on analyse : 1° le juge, qui dit le droit, qui occupe une certaine fonction d'autorité et

qui constate, un peu de l'extérieur, les faits mis en preuve devant lui, versus 2° la famille, ses membres, qui attendent du juge qu'il tienne compte de considérations d'ordre personnel, psychologique et moral, qu'il les aide à trouver la meilleure solution à leur problème.

Divisé en cinq parties, l'ouvrage pose tout d'abord les données générales du problème ainsi que l'état actuel du droit dans les pays anglo-américains et de l'Europe continentale. La troisième partie traite de la recherche des remèdes, tandis que la quatrième partie aborde les formes alternatives de justice, soit entre autres la médiation par un tiers. Enfin, la dernière partie traite de l'enfant et de la justice. Chaque chapitre est rédigé par un auteur différent.

Il est intéressant de découvrir la situation telle que présentée dans différents pays (Italie, Allemagne, Scandinavie, États-Unis, Canada, etc.) ainsi que les quelques tableaux présentant divers systèmes judiciaires en matière de droit familial (fonctionnement, questions abordées dans chaque juridiction).

Notons qu'à peine une dizaine d'auteurs ont inclus une bibliographie à la fin de leur texte et que moins de la moitié des chapitres sont rédigés en langue anglaise.

Marie-Josée BLANCHET
*Étudiante (LL.B.) à la
Faculté de droit de
l'Université de Montréal*